

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2008 à 19 H 30**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 19 juin 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, il procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER, Maire, M. CAMPION, M. ROLLET, M Adjoint, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, Mme DESCHER, M BOISSIE, M CHAVENT, Mme THOMAS, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST

### **Absents excusés :**

Melle ALTHEN, M BOLE BESANCON, Mme KALLA, Mme LONG, Mme JEANNIARD, M PRONE, M VICALVI, Mme BONNEL

### **Ont donné un Pouvoir :**

Melle ALTHEN représentée par M FORESTIER  
M BOLE BESANCON représenté par M BERGERY  
Mme KALLA représentée par M CAMPION  
Mme LONG représentée par Mme BONJOUR  
Mme JEANNIARD représentée par M ROLLET  
M PRONE représenté par Mme PRONE  
M. VICALVI représenté par M BOISSIE  
Mme BONNEL représentée par M CHAVENT

Mme Catherine VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **1). Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être procédé à l'élection des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 21 septembre 2008

Vu le décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n°113-C du 2 juin 2008 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté du 16 juin 2008 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner,

*a) Composition du bureau électoral*

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM.CHABERT, CHAVENT, BOISSIE et Mme DESCHER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Election des délégués*

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste unique

La liste est composée de :

Monsieur	FORESTIER	Jean-Christian
Monsieur	CAMPION	Alain
Madame	KALLA	Louisa
Monsieur	BOLE BESANCON	Didier
Monsieur	ROLLET	Georges
Madame	ALTHEN	Katia
Monsieur	BOISSIE	David
Madame	FERMOSELLE	Béatrice
Monsieur	TIRABOSCHI	Georges
Monsieur	PRONE	Fabrice
Monsieur	VICALVI	Cédric
Monsieur	BERGERY	Bruno
Monsieur	CHAVENT	François
Monsieur	LAMURE	Raphaël
Monsieur	PROST	Philippe

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

***Répartition :***

A obtenu :

- liste unique: 27 voix

La liste unique obtient : 15 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste unique : 15 sièges de délégués

**2). Election des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être procédé à l'élection des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 21 septembre 2008

Vu le décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n°113-C du 2 juin 2008 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,  
Vu l'arrêté du 16 juin 2008 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner,

*a) Composition du bureau électoral*

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM.CHABERT, CHAVENT, BOISSIE et Mme DESCHER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Election des suppléants*

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste unique

La liste est composée par :

Monsieur	BOZETTO	Henri
Monsieur	L'HERITIER	Jacques
Madame	DESCHER	Bénédicte
Madame	MARAIS	Françoise
Monsieur	RISPAL	François

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

***Répartition :***

A obtenu :

- liste unique: 27 voix

La liste unique obtient : 5 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste unique : 5 sièges de suppléants

**3). Police municipale : création d'un emploi occasionnel**

Monsieur le Maire explique au Conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accident du travail survenu à un gardien de police municipale entraînant un arrêt de travail et de la nécessité d'assurer la continuité du service, il y aurait lieu de recruter un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe qui assurera des fonctions administratives (suivi des dossiers et diverses tâches de secrétariat) et de terrain (distribution d'informations dans la commune, régie du marché).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** de créer un emploi occasionnel d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe affecté à la police municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de trois mois, renouvelable une fois,
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
- **Décide** que l'agent contractuel sera rémunéré sur la base de **l'indice brut 281, indice majoré 288, Echelle 3.**
- **Charge** le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion
- **Et habilite** l'autorité à recruter un adjoint administratif contractuel pour pourvoir cet emploi.

### **Informations**

Monsieur CAMPION indique qu'une réunion de la commission travaux-environnement est prévue après le 14 juillet 2008 pour travailler sur l'aménagement du Parc des Minimes. Il y a déjà eu un travail réalisé à ce sujet par une Maison familiale rurale et par le CAUE de l'Ain. Les élèves ont continué à travailler sur ce projet qui fait partie de leur examen de septembre. Le résultat des travaux de la commission sera présenté au conseil municipal du 22 juillet 2008.

### **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Madame THOMAS a constaté la présence de moustiques sur la commune. Monsieur le Maire confirme cet état de fait depuis quelques jours.

Madame FAVEL demande quand vont commencer les travaux à la salle de tennis. Monsieur Campion indique qu'ils vont commencer en juillet.

Monsieur LAMURE évoque le problème des pigeons. Monsieur le Maire indique avoir reçu un état des prélèvements effectués par une association (230 pigeons prélevés).

Monsieur BERGERY demande si des poubelles sont prévues au parc des Minimes. Monsieur le Maire précise que oui.

Monsieur ROLLET indique qu'un questionnaire va être élaboré par la commission tourisme et être distribué aux campeurs.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.